

FICHE PAYS

LIBAN

CONTEXTE GENERAL



Monnaie : livre libanaise indexée sur le dollar
(1 USD = 1504,5 LL)

IDH : 0,769, rang 67ème / 187 (PNUD 2014)

Population : 4 140 000 habitants (dont 465 000 réfugiés palestiniens)

1 846 150 réfugiés en provenance de Syrie (UNHCR prévision Déc 2015)

Part de la population rurale : 13,4% (PNUD 2014)

Contexte politique : République parlementaire

Président de la république : poste vacant depuis le 25 mai 2014

Organisation territoriale : Mohafazat (gouvernorats, régions), Caza (départements, districts), Municipalités

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Principales problématiques :

- **Assainissement** : faible taux d'accès au service d'assainissement, seules 8% des eaux usées domestiques sont traitées
- **Eau potable** : distribution intermittente, qualité en dessous des normes de potabilité et nombreuses pertes sur le réseau dues à la vétusté des infrastructures.
- **Tarification** : système de tarification ne permettant pas de couvrir les coûts du service. Absence de tarification volumétrique ne favorisant pas les économies d'eau.
- **Pollution** : importants problèmes de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines ayant des impacts considérables sur la santé humaine et l'environnement.
- **Afflux de réfugiés** : pression accrue sur les services d'eau et d'assainissement.

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Cadre juridique

Loi sur les Municipalités, Décret-loi N°118 du 30 juin 1977

Loi 221 du 29 Mai 2000 relative à l'organisation du secteur de l'eau et de l'assainissement

La Stratégie Nationale pour les Eaux Usées (résolution N°35 du 17 décembre 2012)

Les principaux acteurs institutionnels

La répartition des compétences entre les principaux acteurs comporte certaines ambiguïtés du fait d'une superposition des normes juridiques. Cinq structures principales sont au centre du dispositif juridique :

Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE) : définit le cadre politique et stratégique du secteur;

Conseil pour le Développement et la Reconstruction (CDR) : assure la maîtrise d'ouvrage des projets d'infrastructures E&A et d'irrigation financées par l'Etat avec le cas échéant l'appui de financements internationaux ;

Etablissements Régionaux des Eaux (ERE) : en charge de la planification, de la construction et de l'exploitation des infrastructures d'eau potable, d'assainissement et d'irrigation sous la tutelle du MEE;

Office National du Litani : gestion et exploitation des eaux d'irrigation dans la Bekaa Sud et le Liban Sud ;

Municipalités : la loi sur les Municipalités leur confère une légitimité juridique pour continuer d'exploiter les équipements d'assainissement qu'elles ont réalisés.

POUR EN SAVOIR PLUS

Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale au Liban :

www.pseau.org/actions

Pages pays : www.pseau.org/liban

DOCUMENTS ET RESSOURCES

2014, Machayekhi D., Kalinowski C. et Val-frey B., Etude de capitalisation sur le secteur de l'assainissement au Liban, Bureau CGLU/BTVL – SIAAP

Lettre du pS-Eau 80_ Réfugiés au Liban : concilier urgence et développement

CONTACTS

MEE: ministry@hydro-electric.gov.lb

Etablissement des Eaux de la Bekaa :
bekaawaterestablishment@gmail.com

Etablissement des Eaux de Beyrouth et du Mont Liban : info@ebml.gov.lb

Etablissement des Eaux du Liban Nord :
<http://eeln.gov.lb>

Etablissement des Eaux du Liban Sud

Office du Litani : litani@litani.gov.lb

Agence Française de Développement
afdbeyrouth@afd.fr

pS-Eau
Claire-Papin Stammose
papin-stammose@pseau.org
Vincent Dussaux
dussaux@pseau.org

Madina :
Hala Moughanie
h.moughanie@madina-mena.org

Les principaux modes de gestion du service

• **Eau potable** : gestion de l'eau déléguée par l'Etat aux quatre Etablissements Régionaux des Eaux. Dans quelques municipalités, des comités locaux de l'eau continuent de gérer le service d'eau. Ces comités sont réticents à rétrocéder la gestion du service aux ERE comme le prévoit la loi 221, entrée en application en 2005.

• **Assainissement collectif** : malgré d'importants investissements consentis, le niveau de service reste faible. Les ERE sont officiellement chargés de la gestion du service. En pratique, de nombreuses municipalités continuent d'exploiter elles-mêmes les réseaux d'égouts. L'exploitation des stations d'épuration est généralement déléguée par les ERE ou de façon transitoire par le CDR à des entreprises privées, bien que certaines soient exploitées directement par des municipalités.

• **Assainissement individuel** : l'investissement et le fonctionnement des équipements d'assainissement autonomes sont à la charge des usagers.

• **Accès aux services pour les réfugiés** : 80% des réfugiés vivant au sein de la communauté hôte, la réponse à leurs besoins est apportée par les acteurs institutionnels libanais. Pour la population ayant trouvé refuge dans des camps informels, les services d'eau et d'assainissement sont notamment assurés par l'ONU et les ONG.

QUELQUES PROJETS EN COURS

L'UNICEF coordonne la réponse apportée aux besoins en eau et en assainissement des populations vulnérables (réfugiés et population hôte).

L'AFD (coopération française) dédie 44.5% de ses engagements au secteur de l'eau au Liban depuis 1999. Ses programmes portent sur la réhabilitation et la construction de réseaux d'eau potable, l'amélioration du service d'assainissement et sur la réforme du secteur de l'eau (Code de l'eau).

L'Union européenne, via le service ECHO (Commission européenne à l'aide humanitaire et à la protection civile), apporte une aide d'urgence aux besoins en eau et assainissement des populations vulnérables. L'aide au développement est assurée par EuropeAid. Elle se traduit par la construction et la réhabilitation d'infrastructures d'eau et d'assainissement pour les réfugiés et la population hôte. Une partie du fond MADAD, destiné à soutenir les pays limitrophes de la Syrie, est allouée à la gestion de l'eau et au renforcement des capacités des acteurs institutionnels.

USAID (coopération étasunienne) est investie dans le Projet de l'Eau au Liban (LWP). Ce projet, d'une durée de cinq ans (2016-2021), entend améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement. L'objectif principal du LWP est de consolider les capacités administratives et opérationnelles des ERE et de l'Office du Litani.

La GIZ (coopération allemande) est active auprès des municipalités pour favoriser le développement de l'assainissement. Elle promeut une gestion intégrée de la ressource en eau et l'implication du secteur privé.

Le Ministère des Affaires Etrangères Italien soutient de nombreux projets de coopération dans le secteur.

